

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 25 Novembre 2021

Tous les conseillers municipaux étaient présents, à l'exception de Mme Gwénaëlle QUILLÉVERE, et Mme Juliette LEROUX excusées

Travaux Aménagement Rue de Moudennou

La commune a décidé de réaliser des travaux d'aménagement rue de Moudennou. Les études et les estimations sont en cours. Pour financer ce projet, il sera sollicité auprès de l'Etat et du conseil départemental des subventions.

Le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) a décidé de confier la mission de maîtrise d'œuvre (études, marché et suivi et réception des travaux) au cabinet ING Concept pour un montant de 10 500.00 € HT.

Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est instituée (art. L 331-2 du code de l'urbanisme) de plein droit dans les communes dotées d'un PLU.

La collectivité doit en fixer le taux par délibération prise avant le 30 novembre.

La taxe d'aménagement est établie sur les opérations d'aménagement et les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation (C. urb., art. L 331-6).

En application du 1° de l'article L 331-2 du code de l'urbanisme, il est possible de renoncer à l'institution de la taxe d'aménagement par délibération du conseil municipal dans les conditions prévues à l'alinéa 9 du même article

A l'unanimité, le conseil municipal décide de renoncer à percevoir la taxe d'aménagement pour une durée minimale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Personnel communal : chèques cadeau

Le conseil municipal décide d'attribuer à chaque employé communal un chèque cadeau d'un montant de 50.00 € à utiliser dans les commerces de Guiclan.

Espace multigénérationnel : choix des entreprises pour les travaux

Suite à une consultation d'entreprises pour le marché des travaux de l'espace multigénérationnel, le conseil municipal (15 pour, 4 abstentions) retient les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Terrassements, empierrements, revêtements, réseaux divers, signalisation : Entreprise COLAS pour un montant de 106976.90 € HT
- Lot 2 : Aménagement paysager : Entreprise GOGÉ pour un montant de 38052.40 € HT
- Lot 3 : Jeux : Entreprise MECO pour un montant de 48825.00 € HT

Convention territoriale globale 2022-2025 entre la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire

Dans le cadre d'une démarche nationale, la Caisse d'allocations Familiales (CAF) réorganise ses interventions auprès des collectivités locales en développant une démarche fondée sur le partenariat et la coopération des services de proximité mis en place pour les habitants du territoire.

Ce partenariat se formalise par la signature d'une convention territoriale globale (CTG), sur une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, associant la CAF, le CD29, la CCPL et les communes du territoire.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de signer cette convention territoriale globale qui a vocation à remplacer les contrats enfance jeunesse (CEJ) donnant lieu à la prestation de service

enfance jeunesse venant soutenir le fonctionnement des centres de loisirs. Dorénavant, le soutien financier de la CAF aux structures s'opèrera directement entre la CAF et la commune sans transiter par la CCPL.

Ravalement de la mairie

A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de réaliser le ravalement de la mairie et retient l'entreprise Moriou pour un montant de 6687.20 € HT.

Travaux busage Ponthou

Des travaux de reprise du busage doivent être effectués au lieu-dit Le Ponthou partagés entre les communes de Guiclan et de Lampaul Guimiliau.

Le montant des travaux pour Guiclan se monte à 5747.50 € HT.

Vente de livres : encaissement du chèque

Suite au désherbage effectué à la bibliothèque municipale, la foire aux livres a permis de récupérer la somme de 700.00 € qui permettra d'acheter de nouveaux ouvrages. Les livres non vendus ont été donnés à l'association Terre d'espoir.